



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Séance d'information

L'intelligence artificielle, un outil au service du droit des enfants à une éducation inclusive et de qualité : opportunités et risques

NOTE D'ORIENTATION

Lundi 21 septembre 2026 – 13 h 00-15 h 00 (HAEC, heure de Genève)

Lien d'inscription [ici](#)

L'éducation est un droit fondamental consacré par les Nations Unies dans la Convention relative aux droits de l'enfant (articles 28 et 29) et dans l'objectif de développement durable n° 4 (ODD 4), qui vise à garantir à tous une éducation inclusive, équitable et de qualité.

En dépit des progrès accomplis au cours des dernières décennies, des millions d'enfants restent privés d'un accès effectif à une éducation de qualité. Les enfants vivant en milieu rural, ceux en situation de handicap, les enfants réfugiés ou déplacés, ainsi que les enfants issus de communautés marginalisées, demeurent confrontés à des obstacles importants en matière d'accès à l'éducation, à un enseignement de qualité et à des ressources pédagogiques adaptées.

De nombreuses solutions fondées sur l'intelligence artificielle (IA) répondent à ces défis et offrent des possibilités de renforcer l'inclusion et d'améliorer les résultats scolaires. Ces solutions comprennent notamment : l'apprentissage personnalisé, une accessibilité accrue à l'éducation pour les enfants handicapés, des contenus adaptés aux différents niveaux scolaires, un accompagnement des enseignants dans le suivi des progrès des élèves, un accès élargi à l'éducation dans les zones rurales ou touchées par des conflits, ainsi que la traduction automatique lorsque cela s'avère nécessaire.

Toutefois, les possibilités d'éducation à l'IA posent en elles-mêmes des défis importants. Parmi ces défis figurent la fracture numérique, la protection des données personnelles des enfants, l'exposition à des contenus inappropriés, la désinformation, le manque de transparence des systèmes d'IA, la gouvernance des technologies éducatives et la nécessité de renforcer les capacités des enseignants. Tous ces défis exigent une réponse politique forte.

Les parlementaires sont au cœur de cette transformation en cours, induite par l'IA. Ils disposent des outils nécessaires pour élaborer des cadres juridiques destinés à promouvoir une innovation responsable, à assurer une gouvernance éthique de l'IA, à garantir des investissements dans des infrastructures numériques inclusives et à veiller à ce que les technologies continuent de servir l'intérêt supérieur de l'enfant.

Dans cette optique, et dans le cadre des séances d'information périodiques sur les actions parlementaires visant à mieux promouvoir et protéger les droits de l'enfant, l'Union interparlementaire (UIP), en collaboration avec le Comité des droits de l'enfant (CRC), organise cette réunion virtuelle visant à :

- examiner les possibilités offertes par l'IA en vue d'améliorer l'accès à une éducation inclusive et de grande qualité ;
- partager les expériences parlementaires en matière de législation et de contrôle des politiques relatives à l'IA ;
- analyser les risques que l'IA peut faire peser sur les droits des enfants dans le cadre scolaire ;
- déterminer les investissements publics nécessaires pour réduire la fracture numérique ;
- promouvoir la coopération internationale en faveur d'une gouvernance responsable de l'IA dans le domaine de l'éducation.

La réunion accueillera des interventions d'experts du CRC et de parlementaires, qui se pencheront sur les axes de réflexion suivants :

- Comment l'IA peut-elle améliorer les résultats scolaires tout en réduisant les inégalités en matière d'éducation ?
- Quelles garanties juridiques sont nécessaires pour protéger les données à caractère personnel et la vie privée des enfants ?
- Comment les parlements peuvent-ils garantir une gouvernance démocratique, transparente et responsable de l'IA ?
- Quels partenariats faut-il encourager entre les différentes parties prenantes, notamment les pouvoirs publics, les entreprises technologiques, les établissements d'enseignement, les organisations internationales et la société civile ?

PROGRAMME

Lundi 21 septembre 2026

13 h 00

Remarques liminaires

- **Mme Anda Filip**, Secrétaire générale de l'Union interparlementaire (UIP)
- **Mme Sophie Kiladze**, Présidente du Comité des droits de l'enfant (CRC) des Nations Unies

13 h 10-13 h 40

Séance I – L'IA au service d'une éducation inclusive et de qualité : opportunités, tendances convergentes et risques potentiels

L'IA transforme rapidement l'éducation en permettant un apprentissage personnalisé et en améliorant l'accès à l'éducation pour les enfants vivant dans des zones reculées, rurales ou touchées par des crises. Dans le même temps, l'utilisation d'applications d'IA, notamment l'IA générative, peut exposer les enfants à des contenus inexacts, trompeurs, préjudiciables ou inadaptés à leur âge, à savoir des fausses informations, des stéréotypes ou des contenus violents.

Cette séance offrira un aperçu des avancées actuelles en matière d'IA dans le domaine de l'éducation, en mettant en avant à la fois son potentiel pour améliorer les résultats d'apprentissage et les conditions nécessaires à son déploiement responsable et équitable, dans le but d'atténuer son impact sur la qualité de l'éducation.

Modératrice : Mme Aissatou Sidikou, membre du Comité des droits de l'enfant

Intervenantes :

- **Mme Rolla Mourné Beulque**, responsable du programme « Droit à l'éducation », Section des politiques éducatives, UNESCO
- **Mme Juliana Scerri Ferrante**, membre du Comité des droits de l'enfant

13 h 40-14 h 10

Séance II – Action parlementaire en faveur d'une gouvernance responsable de l'IA dans le domaine de l'éducation

Les parlements jouent, et doivent continuer à jouer, un rôle central pour veiller à ce que l'IA serve l'intérêt supérieur de l'enfant. Grâce à la législation, au contrôle budgétaire et aux mécanismes de redevabilité, les parlementaires peuvent favoriser l'innovation tout en préservant les droits des enfants, leur vie privée et leur accès sur un même pied d'égalité à une éducation de qualité.

Cette séance examinera comment les parlements peuvent mettre en œuvre leur contribution grâce à des cadres juridiques et politiques efficaces, investir dans des infrastructures numériques inclusives et renforcer le contrôle des technologies éducatives fondées sur l'IA.

Modérateur : M. Anthony Sumah, député (Ghana), vice-président de la commission des droits de l'homme

Intervenants :

- **Mme Thuwyaba Al Barwani**, vice-présidente du Comité des droits de l'enfant
- **M. Ernest Yaw Anim**, député, président de la commission des droits de l'homme du Ghana

14 h 10-14 h 30 **Séance III – Mobiliser les investissements mondiaux pour réduire la fracture numérique et promouvoir une IA responsable au service d'une éducation inclusive et de qualité**

Réduire la fracture numérique requiert des investissements soutenus, une action internationale coordonnée et des mécanismes de financement innovants qui accordent la priorité aux besoins des enfants et des communautés les plus vulnérables. Les inégalités d'accès aux technologies numériques risquent d'aggraver les inégalités existantes en matière d'éducation.

Les gouvernements ne peuvent pas relever ces défis à eux seuls. Les organisations internationales, les banques de développement, le secteur privé, la société civile et d'autres partenaires ont tous un rôle essentiel à jouer pour favoriser une transformation numérique équitable.

Cette séance se penchera sur les modèles de financement efficaces, les initiatives de coopération internationale et les partenariats multipartites susceptibles de contribuer à accroître les investissements dans les infrastructures numériques, le renforcement des capacités des enseignants et les solutions d'IA fiables, afin de veiller à ce que chaque enfant puisse bénéficier d'une éducation de qualité à l'ère du numérique.

Modératrice : Mme Suzanne Aho, membre du Comité des droits de l'enfant (CDE)

Intervenants :

- **M. Alexander Kriebitz**, consultant en matière de politique relative à l'intelligence artificielle, Union interparlementaire (UIP)
- **Mme Fanny-Carlotta Rotino**, chargée de programme, Protection des enfants en ligne, Union internationale des télécommunications (UIT)

14 h 30-14 h 55 **Séance IV – Échanges de bonnes pratiques parlementaires et débat interactif**

Les parlementaires échangeront leurs bonnes pratiques en matière d'initiatives législatives, de mécanismes de contrôle et d'investissements publics visant à promouvoir une utilisation responsable de l'IA dans l'éducation tout en protégeant les droits des enfants.

Modérateur : M. Anthony Sumah, député (Ghana), vice-président de la commission des droits de l'homme

14 h 55-15 h 00 **Fin de la réunion**
